

Congrès EDT 2006 à Beaune: L'énergie d'être entrepreneur demain

Avoir l'énergie d'être entrepreneur demain est le thème du 74^{ème} Congrès Entrepreneurs des Territoires à Beaune du 23 au 25 mars 2006. Le moral des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux serait-il au plus bas pour aborder l'avenir de nos entreprises sur des marchés de plus en plus difficiles, dans un environnement juridique, fiscal et social où la complexité rime avec l'incertitude ? Le Congrès EDT 2006 vous propose de relever la tête, d'échapper au quotidien de chef d'entreprise, de conjoint actif de l'entreprise pour faire le point, se situer dans l'environnement et sur les marchés. Notre objectif commun: avoir l'énergie d'être entrepreneur demain au service des entreprises et des collectivités.

Fuel

Les modalités de remboursement sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2005 devraient être connues "dans les meilleurs délais" indique le Ministre du Budget dans un courrier au Président de la Fédération nationale. Rappel: le remboursement de 4 centimes de TIPP obtenu pour les entrepreneurs en 2005 est passé à 5 centimes pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2005. La Fédération demande la poursuite du remboursement de la TIPP devant le maintien du prix du fuel à un niveau élevé.

Huile végétale

La loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 autorise la commercialisation comme carburant agricole de l'huile (donc y compris les engins agricoles des entrepreneurs) au 1er janvier 2007. Lors du débat sur la loi agricole au Sénat, un sénateur a défendu l'autorisation de l'usage de l'huile pour tous les engins consommant du fuel, une solution simple, qui sera applicable dès 2007. En attendant, l'autoconsommation d'huile végétale pure est dès à présent ouverte aux agriculteurs. Les intéressés vont donc rechercher des prestataires de service, un nouveau marché pour les entrepreneurs?

Bois énergie

Incontestablement, l'huile végétale est la grande star de l'année 2005 avec le bois énergie: bois bûche, plaquette. EDT a maintenu ses objectifs: structurer l'offre globale de la récolte jusqu'à la chaudière en soutenant la création de Groupement d'entreprises (GIE), soutenir les investissements en matériel spécifique dans le règlement Feader, renforcer une filière économique du bois buche: 1.5 millions de m3 déclarés pour 15 millions "autoconsommés" par an.

Conduite économique

Quand un engin consomme 600 litres par jour, une économie de 5% représente 30 litres de fuel, une économie appréciable...La Fédération a obtenu l'étude de faisabilité d'un stage de formation à la conduite économique des engins agricoles de type MAGA et MIAR. Il s'agit, à l'instar d'autres activités comme le transport, de former les salariés et les chefs d'entreprises aux économies d'énergie.

Taxe professionnelle-plafonnement

Le projet de loi de finances pour 2006 faisait passer le plafonnement de la valeur ajoutée à 3,5%, soit un doublement de l'impôt pour les entrepreneurs. Le taux passe à 1,5% de la valeur ajoutée à compter de 2007 à la suite de la mobilisation professionnelle nationale et régionale d'Entrepreneurs des Territoires.

Concurrence

Les prestataires de services de travaux agricoles réalisant une prestation à titre onéreux sont assujettis à la taxe professionnelle. Le plancher de 61000 € de chiffre d'affaires au-dessous duquel les prestataires de services voient leur matériel exonéré (article 1469 4^{ème} du CGI), est applicable à tous les prestataires, ETA et agriculteurs en diversification. La doctrine administrative fiscale 6 E-1-05 N° 7 du 11 janvier 2005 prévoit que l'activité de prestation de services exercée par un agriculteur, qui est commerciale par nature, est imposable à la taxe professionnelle.

Circulation des engins

Annoncée fin 2004 pour 2005, le nouvel arrêté sur la circulation routière des engins agricoles est attendu en 2006. Dans l'attente de la parution du texte, la Fédération prépare dès à présent une information flash en "avant-première" pour l'ensemble de ses adhérents. EDT a un objectif: assurer l'information de tous les adhérents, accompagner les responsables professionnels sur un dossier majeur de l'activité des entreprises.

Le groupe de travail réunissant toutes les organisations représentant les entreprises concernées a préparé une documentation complète et appropriée. Elle comprend trois volets: un tract contenant les points clefs de la réglementation, destiné à chaque conducteur d'engin agricole ou forestier, un guide de lecture de l'arrêté, illustré, destiné aux chefs d'entreprise, d'exploitation, aux responsables professionnels et animateurs des réseaux syndicaux et un diaporama destiné aux formateurs. Ils seront disponibles après la publication de l'arrêté.

Travailleurs occasionnels

La part des charges de personnel sur le chiffre d'affaires est passée en moyenne chez les entrepreneurs de 15 % à 19,3 % entre 1998 et 2003. Selon les activités et les prestations réalisées, ce pourcentage varie fortement. Un point immuable: la réduction des cotisations sociales sur les travailleurs occasionnels limitée aux employeurs agriculteurs constituait un avantage important. Avec la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, cette réduction est étendue aux entrepreneurs. Un décret d'application de la loi d'orientation agricole devra préciser les modalités de réduction des cotisations sociales des travailleurs occasionnels des entrepreneurs.

Phytoprotecteurs: réforme de l'agrément des prestataires

La réforme du système d'agrément des entreprises prestataires de services d'application de produits anti-parasitaires, souhaité par le Ministère s'appuie sur un référentiel normatif relatif à l'application des produits anti-parasitaires. En 2005, le projet de référentiel a été soumis à enquête probatoire. Les commentaires émis seront examinés courant janvier de cette année. La Fédération avec les organisations représentant les applicateurs des autres activités a participé à la rédaction d'un projet de norme adaptée aux exigences de tous les entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers.

Contrôle des pulvérisateurs

Les entrepreneurs sont déjà entrés dans un schéma de contrôle volontaire de leurs appareils dans de nombreuses régions. Avec l'obligation d'un contrôle périodique des pulvérisateurs en service (CPPS) à partir du 1^{er} janvier 2008 (article 20 du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques en cours de discussion), la Fédération représente les entrepreneurs dans les réunions relatives aux modalités techniques et organisationnelles de cette mesure avec un double objectif: un coût de contrôle abordable et une périodicité de deux ans pour tous les prestataires de services, à titre principal ou occasionnel. En 2006, le projet de loi sur l'eau devrait être discuté à l'Assemblée nationale.

Assemblée générale des Présidents EDT

La prochaine assemblée générale se déroulera le 23 mars prochain, premier jour du Congrès national EDT à Beaune. Lors de la dernière assemblée générale, le 21 décembre dernier, à Paris, 97 Responsables professionnels départementaux de toutes les régions ont bénéficié des toutes dernières informations sur les dossiers d'actualité: taxe professionnelle, loi d'orientation agricole, concurrence.